

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la commune de Bellevue

15 avril 2015

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Bellevue du 8 avril 2014 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 12 mars 2015,

ARRÊTÉ:

1. Il est donné le nom de :

Chemin du Pré-Saint-Pierre

à l'artère partant du chemin de Saint-Oyend et qui traverse le ruisseau Le Gobé pour rejoindre le village français de Colovrex. Ce chemin fut naguère très fréquenté car il était le passage obligé pour se rendre de Valavran à Ferney-Voltaire.

Cette dénomination reprend le nom de lieu "Pré-Saint-Pierre" figurant sur l'ancienne carte topographique Siegfried.

Le code voie est 64149.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1er juin 2015

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA 1 ex.
DALE 1 ex.
DF 1 ex.
DSE 1 ex.
FAO 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :